



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des statistiques des transports****Soixante-neuvième session**

Genève, 12-14 juin 2018

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

**Diffusion de statistiques des transports par
la Commission économique pour l'Europe****Progrès en matière de diffusion des statistiques
des transports****Note du secrétariat****I. Contexte**

1. La Commission économique pour l'Europe (CEE) diffuse des données par l'intermédiaire de deux publications biennales (Statistiques des transports intérieurs pour l'Europe et l'Amérique du Nord et Statistiques des accidents de la circulation routière en Europe et en Amérique du Nord), de l'élaboration, avant chaque session annuelle du Comité des transports intérieurs, de Fiches d'information sur les statistiques des transports, et de mises à jour régulières de sa base de données en ligne relative aux statistiques des transports (w3.unece.org/PXWeb/en). Les données diffusées par ces différents canaux sont obtenues à l'aide du questionnaire commun en ligne et de questionnaires spécifiques adressés aux pays. Elles sont régulièrement mises à jour en fonction des données les plus récentes disponibles dans la base de données en ligne.

2. Depuis la soixante-huitième session du Groupe de travail, deux grandes publications ont été élaborées et publiées comme prévu, et les Fiches d'information ont également été diffusées en décembre 2017. La base de données en ligne a été mise à jour tout au long de l'année, et la qualité et la disponibilité des données diffusées ont connu des améliorations significatives.

II. Progrès

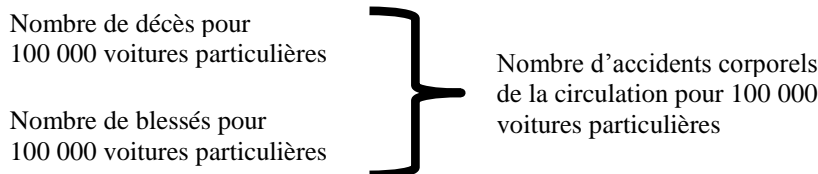
3. Afin de continuer à mettre en valeur les travaux et les réalisations du Groupe de travail, un certain nombre d'améliorations ont été mises en place pour moderniser la manière dont les données sont obtenues et utilisées. Ces améliorations sont décrites ci-dessous.



A. Réorganisation de la structure du site Web

4. Dans un premier temps, il a fallu rendre l'interface de recherche de la base de données en ligne de la CEE sur les statistiques des transports plus conviviale pour ses utilisateurs. Plusieurs utilisateurs du site Web avaient en effet fait part de difficultés à trouver certaines données, notamment les statistiques relatives à la sécurité routière et au parc de véhicules routiers. En outre, certaines des données rassemblées au moyen du questionnaire commun en ligne et/ou publiées dans les pages des publications principales de la CEE sur les statistiques des transports n'étaient pas disponibles sur le site Web. En réponse à ces remarques, les changements suivants ont été introduits :

- a) Désormais, toutes les données présentes dans la base de données sont diffusées ;
- b) Les titres des tableaux ont été revus afin de garantir leur clarté et leur cohérence et d'en exclure les informations non pertinentes. Exemple :
 - i) Titre précédent : Accidents de circulation routière par pays, type d'accident, conditions de circulation et heure ;
 - ii) Titre actuel : Accidents corporels de la circulation routière en fonction des conditions de circulation ;
- c) Lorsque c'était possible, les variables ont été regroupées dans des tableaux à entrées multiples. Exemple :



5. Ces changements ont entraîné la diminution du nombre de tableaux publiés et ainsi facilité la navigation des utilisateurs, tout en améliorant l'accessibilité des indicateurs et en supprimant ceux qui ne sont plus renseignés. Les statistiques relatives à la sécurité routière (autrefois renseignées sous l'appellation « accidents de la circulation ») et au parc de véhicules routiers ont subi des modifications particulièrement importantes : plusieurs tableaux ont été fusionnés et de nouveaux tableaux ont été créés au sujet des accidents corporels de la circulation, ventilés par sexe et tranche d'âge, et des nouvelles immatriculations des véhicules routiers autres que les voitures particulières.

B. Procédures de validation des données mises à jour

6. Depuis la dernière session du Groupe de travail, le secrétariat a également apporté des améliorations à ses procédures de validation des données. Il a mis en œuvre un algorithme de détection des valeurs aberrantes dans la base de données en ligne et l'a utilisé pour identifier les associations de pays et d'indicateurs pour lesquelles les séries chronologiques sont incohérentes. Le secrétariat a passé en revue la liste d'indicateurs ainsi obtenue pour déterminer s'il devait modifier les données en raison d'un usage incohérent des unités ou contacter les pays concernés afin de trouver une explication aux ruptures des séries chronologiques.

7. Parallèlement à cet algorithme, le secrétariat a élaboré un classeur de validation des données, qui génère des sommes de contrôle et facilite le contrôle visuel des données, pays par pays, aux fins de leur analyse. Ce nouvel outil détecte les erreurs potentielles figurant dans les données avant que celles-ci soient publiées.

8. Après avoir identifié les indicateurs nécessitant des vérifications complémentaires, le secrétariat a adressé aux pays concernés des questions spécifiques sur les séries chronologiques identifiées comme atypiques, afin de corriger ou de mieux comprendre les ruptures dans les séries de données. Le secrétariat a ensuite mis à jour les données concernées dans la base de données et ajouté des notes de bas de page lorsque c'était nécessaire. Cette procédure de validation fondée sur la vérification des données et la consultation des pays sera régulièrement appliquée à l'avenir.

C. Mise en œuvre des changements structurels apportés au questionnaire commun en ligne en 2013

9. La structure du questionnaire commun en ligne a été modifiée à l'occasion de la collecte de données de 2013, et nous avons désormais accès à suffisamment de données dans ce format. Afin de prendre ces changements en compte, le secrétariat a mis à jour sa base de données en ligne pour qu'elle fasse apparaître les modifications relatives à la classification par charge utile des véhicules routiers utilitaires, à l'ajout de nouvelles classes d'âge (plus anciennes) pour l'ensemble des véhicules routiers et à la classification par âge et par charge utile des bateaux de navigation intérieure. Plusieurs autres tableaux consacrés à des indicateurs connexes, qui suivaient l'ancienne classification, ne sont plus utilisés mais figurent toujours sur le site Web à titre informatif.

10. Un tableau supplémentaire, qui indique les véhicules-kilomètres sur le territoire national des véhicules immatriculés dans le pays déclarant, a été ajouté au site Web pour synchroniser les indicateurs publiés dans la base de données en ligne d'une part et dans les Statistiques des transports intérieurs pour l'Europe et l'Amérique du Nord d'autre part. Les utilisateurs peuvent désormais consulter séparément les véhicules-kilomètres relatifs aux véhicules immatriculés dans le pays déclarant et les véhicules-kilomètres de tous les véhicules, indépendamment de leur pays d'immatriculation.

D. Publication des nouveaux indicateurs

11. Depuis 2013, un nombre constant d'indicateurs relatifs aux statistiques du transport par autobus et autocar ont été recueillis par l'intermédiaire du questionnaire commun en ligne, qui fait office de questionnaire pilote. Compte tenu du taux de réponse des pays, le secrétariat a commencé à publier ces données dans sa base de données en ligne en décembre 2017. Les indicateurs comprennent le nombre de voyageurs, les véhicules-kilomètres, les parcours offerts, les places-kilomètres offertes et les voyageurs-kilomètres des parcours de longue distance par autobus et autocar (à l'exclusion des trajets locaux par autobus). Leur publication permettra aux utilisateurs de comparer les données de chaque pays et de les confronter à celles des autres modes de transport de longue distance, comme les trains.

12. À la suite d'une décision du Groupe de travail, un ensemble d'indicateurs supplémentaires concernant les accidents de circulation ferroviaire a fait l'objet d'un questionnaire pilote qui a été adressé en 2017 à tous les États membres non inclus dans la base de données de l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer (laquelle traite des 28 États membres de l'Union européenne ainsi que de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de la Norvège, de la Suisse et de la Turquie). Il s'agissait notamment d'indiquer le nombre de voyageurs et d'employés morts ou blessés ventilé par type d'accident. Ces données sont désormais disponibles dans la base de données en ligne du secrétariat.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.6/2018/7, ECE/TRANS/WP.6/2018/10.

III. Travaux futurs

13. Le secrétariat poursuivra ses efforts en vue d'une meilleure diffusion des données, et réexaminera ses méthodes pour en déterminer les points à améliorer. Le Groupe de travail souhaitera sans doute orienter les travaux du secrétariat vers les nouvelles priorités du domaine des transports.